

ADIEU

à notre modèle envié de par le monde!

Ce mémoire s'adresse à :

Mme Denise Lamontagne
1035, rue des Parlementaires
Édifice Pamphile-LeMay, 3^e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3

**Béatrice Panouillot-Dessolle, la « Française »
Éducatrice au Centre de la petite enfance La voie lactée
6767, route de l'Aéroport
Saint-Hubert (Québec)
J3Y 8Y9**

23 novembre 2005

Béatrice Panouillot-Dessolle, la « Française »

Béatrice Panouillot-Dessolle
Originaire de France
Éducatrice en cours de formation
Saint-Hubert

Je réside au Québec depuis près de 5 ans. Je suis éducatrice dans un centre de la petite enfance et je termine présentement ma formation en service de garde à l'enfance.

Je peux témoigner que le système actuel des centres de la petite enfance québécois est reconnu en France. J'ai travaillé dans le système de « garde » français et je peux vous en parler longuement. Avec le projet de loi 124 s'amorce un virage radical, négatif et injustifié au sein des centres de la petite enfance. Ce que vous ne réalisez pas maintenant ce sont les effets pervers d'une telle loi. Soyez assuré que plusieurs milieux familiaux fermeront leurs portes et que nous vivrons un retour aux garderies « au noir » aux fraudes et à un service de moindre qualité. La gardienne n'aura pas à respecter des ratios, la qualité des repas, etc.

De plus, vous aurez droit au même problème avec les augmentations de tarif puisque là aussi il y aura augmentation de fausses déclarations et, par le fait même, des impôts de moins dans vos coffres. Les parents qui devront payer 25 \$ par jour préféreront le donner en-dessous de la table à une voisine qui garde pour 20 \$ par jour. Ils se sentiront en sécurité puisqu'il l'a connaisse.

Je termine en laissant la parole à un de nos plus illustres spécialistes français :

« Depuis toujours, je clame haut et fort que, à travers sa politique enfance et familiale, à travers la pertinence de ses analyses et des moyens qu'il se donne (dont notoirement les CPE), le Québec est un exemple à suivre, pour l'ensemble des pays prétendant de façon légitime à la fois promouvoir le lien social entre les familles et induire intelligemment une réelle démarche de prévention qui, nous le savons bien, s'avère toujours rentable à moyen et long termes (y compris sous l'angle économique !). »

Jean Epstein,
Psychosociologue à Paris et responsable
du Département Recherche Action de
Familles de France.

Considérant que le projet de loi 124 augmentera les cas de fraude, les fausses déclarations et le travail au noir.

Considérant que le projet de loi 124 détruira le modèle actuel des centres de la petite enfance envié de par le monde.

Je propose que le projet de loi 124 ne soit pas adopté par l'Assemblée Nationale.